

## Communiqué de presse

Paris, le 24 octobre 2011

### L'HADOPI OUVRE CINQ NOUVEAUX CHANTIERS STRATEGIQUES

Après la présentation de son rapport d'activité, l'Hadopi entreprend de nouveaux chantiers stratégiques. Pilotés par les membres du Collège ou de la Commission de protection des droits de l'Hadopi, au nombre de cinq, ils seront conduits en coopération avec les « Labs ».

Ces chantiers visent à consolider et élargir les résultats d'ores et déjà obtenus par l'institution dans les domaines de la transparence et de la compréhension des questions liées au téléchargement illégal et les offres légales d'œuvres sur internet.

Les cinq chantiers sont :

- ⊕ Etudes relatives aux pratiques de partage et au panier moyen des foyers. Ce chantier est piloté par Mme Chantal Jannet et M. Michel Thiollière, membres du Collège.
- ⊕ Rapport sur l'exercice effectif des exceptions. Ce chantier est piloté par M. Jacques Toubon, membre du Collège.
- ⊕ Agenda « Open Data ». Ce chantier est piloté par M. Jean Berbinau, membre du Collège.
- ⊕ Ingénierie et coopération institutionnelles. Ce chantier est piloté par M. Jean Musitelli, membre du Collège.
- ⊕ Economie des dispositifs de lutte contre le téléchargement illégal. Ce chantier est piloté par M. Jacques Bille, membre de la Commission de protection des droits.

Les descriptifs détaillés de ces chantiers se trouvent en annexe de ce communiqué. Une consultation ouverte est lancée jusqu'au 30 novembre 2011 sur la plateforme des « Labs » (<http://labs.hadopi.fr/>) afin de recueillir les avis, commentaires et attentes de tous ceux qui souhaitent s'exprimer sur ces chantiers.

## **Annexe : description des cinq chantiers stratégiques**

### **Etudes relatives aux pratiques de partage et au panier moyen des foyers**

Chantier piloté par Mme Chantal Jannet et M. Michel Thiollière, membres du Collège.

Comment ont évolué les pratiques culturelles ? Comment ont évolué les usages culturels ? A quels coûts ?

Il s'agit pour nous de mettre en perspective sur une période longue (années 80 à nos jours) ces évolutions dans l'accès à la culture sous l'angle des pratiques (location, acquisition, partage, etc.) et sous l'angle des moyens (panier moyen des foyers consacré à la consommation de biens culturels et aux investissements nécessaires pour accéder aux œuvres culturelles).

Plus particulièrement, une première étude portera sur l'identification des possibilités existantes d'usage d'un bien culturel et leurs évolutions de l'ère pré-numérique (années 80) à ce jour. Cette étude tiendra compte des nombreuses données existantes sur le sujet, et cherchera à les mettre en perspective afin de faire ressortir notamment l'évolution des pratiques de partage, du volume de biens partageables et partagés, de la facilité à partager, etc.

Une seconde étude portera sur la proportion au sein du panier moyen des foyers de dépenses culturelles et de dépenses périphériques matérielles ou immatérielles nécessaires pour accéder à la culture (lecteurs multimédias, abonnements, etc.). Cette étude, elle aussi basée sur les nombreuses données existantes, tentera, grâce à l'emploi d'une méthodologie définie de manière collaborative, de rendre compte des évolutions de ces dépenses des années 80 à nos jours, en déterminant les outils scientifiques nécessaires au rapprochement des données mesurant les dépenses culturelles avant et après la généralisation de l'utilisation d'Internet par le plus grand nombre.

[Voir le chantier sur le forum des Labs Hadopi](#)

### **Rapport sur l'exercice effectif des exceptions**

Chantier piloté par M. Jacques Toubon, membre du Collège.

Le chantier prend en considération les exceptions au droit d'auteur et leur mise en œuvre aux niveaux national, européen et international. Il a pour objectif de répondre à la question de savoir si le développement des nouveaux usages numériques doit conduire à modifier la définition, la nature et la portée de certaines exceptions, en appréciant leur légitimité.

Il s'inscrit dans un contexte où les exceptions sont parfois considérées comme un « droit absolu » pour le public, et non comme des dérogations limitées au droit exclusif des créateurs, et où des revendications existent en faveur de la reconnaissance d'exceptions générales qui concrétisent, au cas par cas, un usage loyal et équilibré des œuvres, notamment en cas d'usage à des fins non commerciales.

Les travaux seront très attentifs aux enjeux communautaires (territorialité, marché intérieur, gestion collective, régime communautaire autonome, économie numérique) et aux travaux similaires réalisés dans d'autres pays. Le chantier sera mis en œuvre dans le cadre

d'une concertation, au travers de rencontres, entretiens et travaux de commande ou tout autre moyen pertinent.

[Voir le chantier sur le forum des Labs Hadopi](#)

### **Agenda « Open Data »**

Chantier piloté par M. Jean Berbinau, membre du Collège.

L'Hadopi a pour ambition d'être l'une des premières entités publiques à s'inscrire dans une démarche "Open data" de mise en ligne de données brutes, et à la concrétiser par sa présence sur la plate-forme [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) ; il s'agit de permettre et faciliter la réutilisation des données relevant des missions qui lui sont dévolues, dans le triple objectif de favoriser l'émergence de services innovants, l'apparition de nouveaux usages, et une meilleure connaissance de l'action de l'Etat en toute transparence.

Compte tenu de la nature de certaines données, cette démarche s'accompagne d'un examen juridique approfondi des conditions à remplir et des traitements à opérer pour une telle mise en ligne.

[Voir le chantier sur le forum des Labs Hadopi](#)

### **Ingénierie et coopération institutionnelles**

Chantier piloté par M. Jean Musitelli, membre du Collège.

L'évolution des modes de diffusion et de consommation des contenus culturels et l'apparition de nouvelles dynamiques économiques surviennent dans le cadre d'un paysage institutionnel français marqué par la coexistence d'une pluralité d'acteurs. Chacun d'eux est appelé à y intervenir dans des formes spécifiques, dictées par la nature de ses missions et le périmètre de ses compétences.

Chargée par le législateur de favoriser la protection et la diffusion des œuvres de l'esprit sur internet, l'HADOPI se trouve, à l'instar de ces autres acteurs, confrontée à des questions et à des possibilités d'intervention nouvelles. Elle considère que la distribution des rôles entre les différents intervenants publics doit se faire dans le cadre d'une régulation rationnelle et cohérente, conformément à l'intérêt général.

Au travers de rencontres, entretiens, travaux sur commande ou tout autre mode d'action pertinent, le chantier « Ingénierie et coopération institutionnelle » se propose d'ouvrir une réflexion sur ce que pourrait être l'articulation institutionnelle optimale de ce secteur avec pour triple objectif la recherche de la cohérence d'ensemble, l'économie des moyens mis en œuvre et l'identification des espaces de coopération entre opérateurs publics.

[Voir le chantier sur le forum des Labs Hadopi](#)

### **Economie des dispositifs de lutte contre le téléchargement illégal**

Chantier piloté par M. Jacques Bille, membre de la Commission de protection des droits.

Il s'agit d'une recherche, en France et à l'étranger, sur le coût effectif total que représente la lutte contre le piratage. A ce stade, il n'existe en effet pas véritablement de recensement des dépenses – publiques et privées – engagées, dans chaque pays, y compris en France, pour lutter contre les effets des téléchargements illégaux depuis Internet.

Il s'agit d'essayer de rassembler les informations économiques et financières qui recouvrent pour l'essentiel :

- . d'une part les efforts entrepris au travers de fonds publics, budgétaires notamment, pour mettre en place des instruments ou institutions en charge de surveiller les mises à disposition d'œuvres via des réseaux peer-to-peer ou, le cas échéant d'intervenir sur les téléchargements illégaux de façon plus directe.
- . d'autre part sur les actions privées entreprises par les acteurs principaux concernés : producteurs, distributeurs, société d'ayants droit etc. ainsi que les opérateurs de télécommunication et fournisseurs d'accès internet. Ces actions peuvent revêtir diverses formes qui, toutes, impliquent un coût (procédures, logiciels, coût humain des personnels affectés etc.)

[Voir le chantier sur le forum des Labs Hadopi](#)

**Contacts presse** : François Talmant, Aurore Giovannini, [presse@hadopi.net](mailto:presse@hadopi.net).